



2025-089

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 3 novembre à 19h15
 En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
 Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 27/10/2025
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC.
Excusés :
 Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
 Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

OBJET : CALENDRIER DES ASTREINTES HIVERNALES

Vu le décret 91 – 875 du 6/09/1991 modifié,

Vu l'article D 1617 – 19 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le décret du 29 Décembre 1962,

M. le Maire propose de fixer le calendrier des astreintes hivernales du lundi 15 décembre 2025 au lundi 23 mars 2026 avec un agent d'astreinte (1) et un agent en renfort (2) selon planning suivant :

N°	SEMAINES	Jean-Adrien MALFREYT	Dominique LHERMET
51	Du 15 décembre au 22 décembre 2025	2	1
52	Du 2 décembre au 29 décembre 2025	1	2
1	Du 29 décembre au 5 janvier 2026	2	1
2	Du 5 janvier au 1 janvier 2026	1	2
3	Du 12 janvier au 19 janvier 2026	2	1
4	Du 19 janvier au 26 janvier 2026	1	2
5	Du 26 janvier au 02 février 2026	2	1
6	Du 2 février au 09 février 2026	1	2
7	Du 9 février au 16 février 2026	2	1
8	Du 16 février au 23 février 2026	1	2
9	Du 23 février au 2 mars 2026	2	1
10	Du 2 mars au 9 mars 2026	1	2
11	Du 9 mars au 16 mars 2026	2	1

1 Du 16 mars ay 23 mars 2026

1

2

Il informe que l'indemnité d'astreinte est fixée à 159.20 € pour une semaine (indemnité d'exploitation) et sera versée à l'agent selon réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le calendrier d'astreinte et le planning visés ci-avant,
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de l'indemnité correspondante,
- INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE



Fait et délibéré le 03/11/2025
Pour extrait certifié conforme